



**MAIRIE DE MAXOU**  
**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019**  
**19 HEURES**

**Présents :**

CALAS Béatrice, DESTRUEL Gisèle, DUNNING Leslie, LAFUSTE Delphine, MARTY Alain, SEVERAC Christel et SOULIE Dominique

**Excusés :**

VIVIER Jean-Luc a donné procuration à DUNNING Leslie  
Gérard CHASTAGNOL a donné procuration à Delphine LAFUSTE  
Sheila ANTAKI a donné procuration à Christel SEVERAC

**Secrétaire de séance :** Delphine LAFUSTE

*Le Maire ouvre la séance et rajoute un point supplémentaire à l'ordre du jour "**Classement d'un chemin rural en voie communale**"*

**1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2019**

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2019 a été approuvé à 10 voix sur 10

**2) PLUi Grand Cahors : 2<sup>ème</sup> débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDR)**

Le PV a été mis à disposition du conseil pour information et est annexé au compte-rendu du conseil

**3) FDÉL : Mise à disposition des biens Éclairage Public**

Confirmation de délégation de compétence Éclairage Public à la FDEL (conformément à la délibération du 7 juillet 2019)

Autorisation de signature du PV de mise à disposition des installations

La contribution annuelle (investissement, maintenance, exploitation) s'élève à 540 euros

Le recensement préalable des points lumineux s'élève à 208 euros

Décisions adoptées à 10 voix sur 10

#### **4) Finances :**

##### **Mise à jour de la longueur de voirie**

Dans le cadre du calcul de la DGF, la préfecture a recensé 12.061 kms de voirie. Après renseignement pris auprès du Grand Cahors il s'avère que le linéaire est de 19.9 kms. Il est décidé de faire acter cette modification

Décision adoptée à 10 voix sur 10

##### **Taxe d'Aménagement**

La taxe instituée sur le territoire communal est actuellement au taux de 2%. Le conseil décide de ne pas faire évoluer ce taux et le maintien à 2%

Décision adoptée à 10 voix sur 10

##### **Décisions modificatives budgétaire DM N°3**

Paiement en Section d'Investissement des frais relatifs à la réparation du camion, l'achat de matériel d'outillage et l'acquisition de la sono et du podium

Décision adoptée à 10 voix sur 10

##### **Rénovation Mairie/SdF**

- Avenant N°1 Lot 1 Gros Œuvre : 3 815.70 € HT 4 578.84 € TTC : plancher bois à changer dans l'espace rénovation mairie
- Avenant N°1 Lot 3 Menuiseries Extérieures : 1 500 € HT 1800 € TTC : création d'une ouverture côté talus dans l'espace salle des fêtes
- Avenant N°3 Maîtrise d'œuvre : 900 € HT 1080 € TTC : demandes de modification d'agencement de l'espace mairie
- Aménagement de la cuisine : lave-vaisselle professionnel, plonge et accessoires : 3 540.08 € HT 4 248.10 € TTC (l'armoire frigorifique a été retirée du devis initial)

Décisions adoptées à 10 voix sur 10

#### **5) Patrimoine**

##### **Église de Brouelles**

Une très grosse fuite au toit à l'église de Brouelles a été constatée, à l'endroit de la chapelle.

Un pan de toit doit être changé et des gouttières doivent être installées

Des devis ont été demandés et une recherche de subvention est en cours

##### **Cimetière de Maxou**

Suite à la visite du cimetière d'Aujols récemment rénové, le projet d'agrandissement du cimetière est à nouveau à l'étude.

##### **Puits des Carrières**

La restauration du puits, situé sur un chemin communal/rural, est prévue par Alain Marty (toit en mauvais état)

## **6) Entretien ruisseau Le Rebol**

La buse installée il y a quelques années est de taille suffisante

Les propriétaires des terrains mitoyens doivent être informés de leur responsabilité sur l'entretien des abords du ruisseau. Le ruisseau devrait être curé au printemps, au frais des propriétaires

## **7) SPANC CAGC**

Le Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS 2018) est présenté. Aucune observation

## **8) Classement d'un chemin rural en voie communale**

Dans le bourg, un chemin rural du domaine privé doit être classé en voie communale. Un arrêté d'alignement doit en fixer des limites.

Selon l'article L141-3, ce classement est dispensé d'enquête publique.

Le conseil adopte la proposition de classement du chemin « Rue du Barry » en voie communale à 10 voix sur 10.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Balisage d'un circuit marche nordique

L'association "Les Sentiers Crayssacois" demande le balisage d'un circuit de marche nordique de 9km en boucle, avec du dénivelé

Suivi des projets de cession de terrain communal à Brouelles et de l'acquisition pour régularisation de terrains au Bourg de Maxou

**Fin de la séance à**

*Sous réserve d'approbation lors du prochain CM*